

NICE CÔTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – COMMUNE DE LEVENS

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par la délibération n° 8.1 du 31 mai 2021, le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la centrale photovoltaïque au sol située sur la commune de Levens.

Une **concertation publique**, visant à associer les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du lundi 30 août 2021.

Cette concertation se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet de centrale photovoltaïque sera mise à la disposition du public :
 - à la Métropole **Nice Côte d'Azur**, au Service de la Planification, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas - Immeuble Le Connexio – 2^{ème} étage - 06364 Nice (*entrée côté boulevard René Cassin*) aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.
 - et en **Mairie de Levens**, aux jours et heures spécifiques mises en place durant la période estivale, soit les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et les mardis et vendredis de 8h30 à 12h00 (mairie exceptionnellement fermée le jeudi 02 septembre 2021).
A compter du 6 septembre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et les mardis de 8h30 à 12h.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org>.
- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 06364 Nice, 2ème étage – Bureau 2.20, aux jours et heures d'ouverture au public, et à la mairie de Levens, aux jours et heures spécifiques mises en place durant la période estivale et à compter du 6 septembre 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
 - en les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus,
 - et /ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET – LEVENS -
Métropole Nice Côte d'Azur - Service de la planification
06364 NICE Cedex 4
 - et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole « <http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme> » ou directement à l'adresse suivante : « <https://cp-photovoltaïque-levens.nicecotedazur.org/> ».